



## Litige abonnement numericable

Par **bajar**, le **25/11/2009** à **19:15**

Bonjour,

J'ai souscrit à un abonnement internet chez numericable en mars 2008. La connection étant inexistante je les ai contacté et un technicien est venu constaté l'absence de signal. Après six mois et la visite d'une dizaine de techniciens, ayant tous constaté l'absence de signal, j'ai envoyé plusieurs lettres (ADR), pour mettre fin au contrat. Pendant ce temp, j'ai reçu des facture que je n'ai bien sûr pas payé.

J'ai donc renvoyé une lettre expliquant que je ne voulais pas payer pour un service que je n'avais pas et que je souhaitais mettre fin au contrat.

Cependant, j'ai encore reçu des relance me demandant de payer toute les factures que j'avait reçu avant la résiliation du contrat.

J'ai donc encore contacté, par téléphone le service client qui m'a demandé de renvoyer une lettre recommandée pour annulé les factures, ce que j'ai aussitôt fait.

n'ayant aucune réponse, je les ait recontacté et on m'a affirmé que j'allais recevoir une confirmation (sous 10 jours, c'était au mois d'aout)

Aujourd'hui, je recois un e-mail d'une société de recouvrement qui me somme de payer 350 euros sous 10 jours et me menace de me poursuivre par la voie judiciaire si je ne règle pas. Que puis-je faire, quels sont mes recours?

merci pour votre aide (je suis un peu perdu voir même désespéré !)

Par **LeKingDu51**, le **25/11/2009** à **19:42**

Aaaaah la société de recouvrement qui envoie un email pour demander le recouvrement de créances ... toujours aussi savoureux. Et je ne parle pas de Numéricable dont la réputation

n'est plus à faire.

Bon, pas de panique !

Je vous conseille de ne pas prêter d'attention à cette société de recouvrement qui va vous envoyer un nouvel email ou le fameux "courrier en ecopli" pour vous menacer de poursuite si vous ne réglez pas sous 3 jours.

Elle va peut être même tenter de vous appeler ... c'est impressionnant certes (et c'est d'ailleurs le seul but de ces sollicitations) mais ils ne peuvent donner suite, ce ne sont pas des huissiers.

Bref, vous avez été suffisamment diligent pour ne pas être inquiété, que ce soit par cette société de recouvrement ou par Numéricable.

Conservez bien précieusement tous les échanges que vous avez eu avec Numéricable (les LRAR surtout).

N'hésitez pas à les recontacter par téléphone pour assurer le suivi de votre dossier.

En l'état vous n'avez rien à vous reprocher ; refuser de payer pour un service que l'on a pas est permis : c'est une exception d'inexécution.